



ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL

Yvelines • Hauts-de-Seine

Le Président

Nanterre, le 26 AVR. 2018

Uw

Monsieur le Préfet,

Dans le dernier avis du Conseil de Développement Durable Interdépartemental (C2DI), vous avez mis en avant les questions liées à la ville numérique. Vos réflexions, et tout particulièrement votre préconisation ci-dessous, ont retenu mon attention :

« Lancer un forum interne dédié à l'accompagnement du développement de la ville numérique et des nouveaux services urbains, aux opportunités qu'ils génèrent et aux contradictions qu'il pourrait être souhaitable de réguler à l'échelle interdépartementale ».

Je souhaite que le C2DI assure la mise en œuvre de cette préconisation et lance un cycle de réflexions collectives sur **l'accompagnement du territoire numérique**, tant dans ses potentialités que dans la gestion de ses contraintes.

Ce cycle de réflexions se déroulerait en deux saisines consécutives – l'une dédiée à l'aménagement, l'autre davantage tournée vers l'action sociale, l'économie ainsi que le tourisme.

La première saisine que je vous demande de lancer serait celle consacrée à l'urbanisme et à la transformation de nos territoires. En effet, les Yvelines et les Hauts-de-Seine sont – et de longue date – des Départements aménageurs, des gestionnaires de services urbains. Ils sont aussi des acteurs indirects de l'aménagement par l'appui financier et technique qu'ils apportent aux projets communaux.

Montée en puissance de nouveaux acteurs privés, gestion des données personnelles, financement des infrastructures et des services publics sont autant de défis auxquels font face les deux Départements.

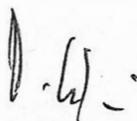
- Quelles sont les évolutions en cours dans les secteurs de l'énergie, la mobilité, l'immobilier, les espaces publics ou encore la gestion de l'eau ou des déchets ?
- Quels leviers offrent-elles pour répondre de manière durable et efficace aux besoins des citoyens, des entreprises, des institutions en matière d'attractivité, d'environnement, de vie quotidienne ?
- Quelles relations se tissent entre acteurs du numérique et collectivités ? Quelles pistes pour le financement des services publics au vu de ces mutations ?

Fort de l'expertise de ses 80 membres, le C2DI pourra apporter des propositions concrètes sur ces problématiques qui touchent l'ensemble du territoire interdépartemental - des zones les plus urbaines, aux territoires les plus ruraux, en prenant en compte nos spécificités territoriales et culturelles.

Je souhaite par ailleurs que les services soient largement associés à vos séances de travail, pour faire de votre instance un lieu de co-production du service public de demain, alliant l'administration et les forces vives du territoire.

Les services départementaux mettront en outre à votre disposition tous les documents et études que vous estimerez utiles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Patrick Devedjian

Monsieur François Leblond
Ancien Préfet
Président de la COFHUAT
Président du Conseil de développement durable interdépartemental
21, boulevard de Grenelle
75015 Paris